

Compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2016 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Agnès BONNAND, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY-CAPOULADE, Marie Claire DOUAY, Eric DARBON, Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Christelle BERTOLLOTTI, Noël MALLINJOURD,

Excusé : Gilles PEISSON (pouvoir donné à Christian PERRIN)

Absente : Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Sébastien MANSION BERJON comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 11 novembre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 11 novembre 2016.

Délibérations :

3. Création de 3 postes d'agents recenseurs

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu le recensement de la population de la Commune du 19 janvier au 18 février. Pour réaliser cette mission, il convient de créer 3 postes d'agents recenseurs. Les agents recenseurs sont Béatrice MASUYER, Geneviève CHEVAILLER et Robert FELIX.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à créer les 3 postes d'agents recenseurs et fixe leur rémunération.

4. Convention de mise à disposition des équipements sportifs et de bâtiment communal

M. le Maire propose de formaliser les mises à disposition des équipements sportifs et de bâtiments communaux pour les associations afin que les associations et la Commune soient bien couvertes par les assurances respectives.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition des équipements sportifs et de bâtiment communal avec les associations.

5. Demande de subvention pour la création d'un équipement d'accueil pour le club de football

Monsieur le Maire indique qu'il serait possible d'obtenir une subvention du CNDS (comité national de développement du sport) pour la création de cet équipement d'accueil et qu'il souhaiterait solliciter Rachel MAZUIR aussi au titre de sa réserve parlementaire. Il indique que la consultation des entreprises a été lancée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du CNDS et à Rachel MAZUIR dans le cadre de sa réserve parlementaire 2017.

6. Sollicitation de la Direction Départementale des territoires pour l'instruction des autorisations d'urbanisme en 2017

M. le Maire rappelle qu'avec la fusion des intercommunalités, la Commune ne remplit plus les conditions pour bénéficier gratuitement des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. La DDT a tout de même transmis un projet de convention pour instruire les autorisations d'urbanisme, à l'exception des permis de construire des maisons individuelles et des permis d'aménager, et cela jusqu'en juillet 2017. Ainsi, il est proposé au conseil municipal de solliciter la DDT pour une instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme jusqu'en juillet 2017, le temps que les services de la nouvelle communauté d'agglomération se mettent en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à envoyer un courrier à la DDT les sollicitant pour l'instruction complète des autorisations d'urbanisme.

7. Remise gracieuse de loyer

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement au-dessus de « Ô Bistrot Gourmand » est loué au gérant du restaurant et que celui-ci souhaite procéder au rafraichissement de certaines pièces. En effet, certaines pièces n'ont même pas de tapisserie ou de peinture. Il conviendrait de leur faire une remise gracieuse de leur loyer à hauteur des travaux qu'ils réalisent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette remise gracieuse de loyer à hauteur des travaux réalisés.

8. Attribution du marché pour la mise en place d'un système de déphosphatation sur la STEP de Roujus

Monsieur le Maire retire ce sujet de l'ordre du jour car il a délégation pour signer le marché. Il indique que l'entreprise ORPEO est la mieux disante.

9. Demande de subvention des conscrits

Monsieur le Maire présente le courrier des conscrits sollicitant une subvention de la Commune en raison de la location de leur matériel et de leur volonté de maintenir un prix de 50 €. Il est rappelé que la Commune participe déjà en mettant la salle des fêtes à disposition gratuitement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas octroyer de subvention aux conscrits.

10. Décision modificative du budget principal

Monsieur le Maire présente la DM 4 du budget principal qui concerne un transfert de crédit du chapitre des charges de personnel au chapitre des charges à caractère générale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les virements de crédits.

11. Décision modificative n°1 du budget lotissement du Champ de la Jeanne

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'opération d'ordre pour intégrer les stocks finaux.

12. Décision modificative n°1 du budget lotissement des Platières 2

Monsieur le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'opération d'ordre pour intégrer les stocks finaux.

13. Avenant négatif n°1 des abords de l'Eglise au lot n°1

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de prendre un avenant négatif de 1785.58 € HT avec l'entreprise PIQUAND TP.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

14. Cession de la ferme des Rivons

Monsieur le Maire propose de repousser ce point au prochain conseil municipal, car suite aux négociations engagées. La Commune proposera plutôt un bail de longue durée correspondant à la demande du preneur.

15. Signature de convention de servitude de tréfonds

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes et M. DEBOURG ont accepté les conditions pour la conclusion d'une servitude de tréfonds sur leur propriété afin que la commune puisse étendre son réseau d'assainissement à la route du stade.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de service de tréfonds.

16. Rapport de la CLECT du 28 novembre 2016

Madame Agnès BONNAND indique que suite à la fusion des intercommunalités, la commune ne devrait plus percevoir de FPIC car le nouveau groupement serait contributeur au FPIC. Afin de garantir les montants du FPIC que percevaient les communes avant la fusion, la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) a intégré ces montants dans les attributions de compensation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT et accepte que le montant de l'attribution de compensation de la Commune soit modifié pour passer de 116 653 € à 127 568 €.

17. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2009 à 2014 du SIEA

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit prendre connaissance du rapport de la CRC.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport.

18. Demande d'ajout d'un éclairage public

Monsieur le Maire fait part du courrier demandant l'installation d'un éclairage public au Petit Sonville. Il rappelle que la politique retenue par le conseil municipal est de ne pas étendre son réseau d'éclairage

public en dehors de l'agglomération sauf en cas d'intersections « dangereuses » avec les routes départementales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide ne pas ajouter d'éclairage public au Petit Sonville.

19. Demande du Sou des Ecoles pour s'installer sur le marché nocturne du jeudi 22 décembre

Monsieur le Maire fait part de la demande du Sou des écoles pour s'installer sur le marché nocturne afin d'y tenir une buvette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le sou des écoles à s'installer sur le marché nocturne.

Informations diverses

- Date des prochains conseils municipaux
- Présentation d'une demande pour l'occupation du domaine public le dimanche soir afin de vendre de l'alimentation
- Mme Agnès BONNAND informe qu'elle présentera sa démission en tant qu'adjointe, pour raisons personnelles, au Préfet mais reste conseillère municipale.

Séance levée à 23H20